



GAZETTE MUNICIPALE DE ROUGON N°14 Année 2022



ROUGON

Au sommaire de ce numéro :

Animations	2,3,4,5,6,7 et 8	Station d'Épuration	14
Incendie 2022	9 et 10	La Vie Municipale	16
Maison de site	11	Manifestation Sportive	16
Activité Communale	12	Services à la Population	17, 18, 19 et 20
Camping Municipal	13	Etat Civil	18

ANIMATIONS

La vie associative

Une belle invitation à participer à la semaine de la Francophonie organisée par Art et Culture et le réseau des médiathèques de la CCAPV. Nous avons pu, en cette période plus calme au village, proposer un temps ludique autour de la gravure. Ce moment fût un temps de partage avec les gens de la Bergerie de Faucon, des Rougonnais, Paluards, Moustierains...



Art & Culture
Fabri de Peiresc

Semaine de la langue française et de la Francophonie

Les mots z'ailés

« Dis-moi dix mots »... qui (d)étonnent!

« Sur ces mots » Jeu d'écriture
Ecrivez quelques lignes à partir de ces dix mots pour participer au « mot de la fin » : époustouffant, décalé, ébaubi, médusé, kai, farcer, saperipopette, divulgâcher, tintamarre, pince-moi.
→ Utilisez six mots minimum, sur 1 page max
→ Envoyez-nous vos textes ou déposez-les dans votre bibliothèque avant le 28 février

« Se passer le mot »
Ateliers typo et gravure
→ Mercredi 23 février / 14h30 à 17h30 / BRAUX
→ Samedi 26 février / 15h00 à 18h00 / ROUGON
→ Inscription obligatoire

« Le mot de la fin »
Balade libre dans les villages
→ Du 19 au 27 mars
→ Inaugurations poétiques des parcours
19 mars / 11h00 / Médiathèque d'ALLOS
20 mars / 11h00 / Château de LA PALUD SUR VERDON
→ Photomania : prenez en photo ces œuvres éphémères et envoyez-nous

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
crousset@propeiresc.com - Tel : 04.92.88.12.43
www.artetculturefabri.com
Rejoignez « Association Art et Culture Fabri de Peiresc » sur Facebook

ALPES-PROVENCE
MAYENNE



Les Mots Z'Ailés le 26 Février à ROUGON

Atelier typo et gravure



DU 21 JUN AU 24 JUILLET



Durant la période estivale, belle initiative que la participation d'artistes amateurs et professionnels qui ont su faire partager leur passion de par leur présence auprès des villageois dans la salle du Balconnier.

LES ARTISTES DE ROUGON VOUS PRÉSENTENT LEUR TRAVAIL
DU 21 JUN AU 24 JUILLET À LA SALLE DU BALCONNIER DE ROUGON
Exposition de sculptures, tableaux, et photographies
Vernissage le samedi 25 Juin à 18h avec punch exotique offert

PETER BENDELOW
Photographe

OLIVIER BERNARD
Sculpteur

MATHIEU SIMOULIN
Photographe



Olivier BERNARD (œuvre en ferronnerie et bois)



Peter BENDELOW
peinture-sculpture

Mathieu SIMOULIN
photographie

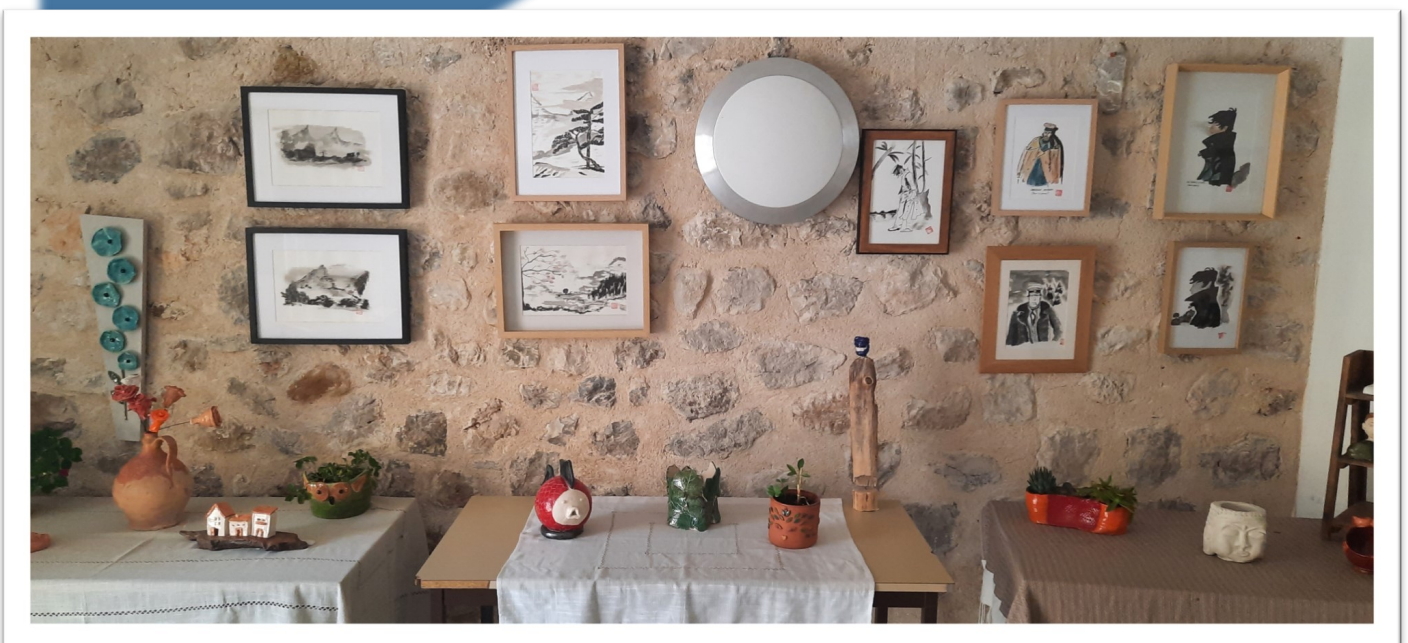


DU 04 AU 13 AOUT

Jérôme LARCHÉ
Peinture à l'encre de
chine



Le cercle des céramistes
de ROUGON animé par
Nathalie BACQUART



15 AOÛT « Mon Rougon »

Titre évocateur pour une exposition des représentations du village de ROUGON suivant les inspirations et les sensibilités de chacun, manifestation qui a connu un vif succès vu les nombreuses créations exposées dans la salle du Balconnier.

(toiles et châssis ont été distribués à la trentaine de participants)



16 AOUT au 04 SEPTEMBRE



Marie-France GONZALEZ
peinture-poésie

Exposition du 16 Aout au 4 Septembre tous les jours de 10h à 18h entrée libre.

Cesarie, autodidacte, qui a toujours aimé l'art, sous toute ses formes. Enfant du pays, petite fille d'Alex Audibert et fille d'Emilie Audibert Poëtesse.

Nous vous proposons une exposition sous le signe de la peinture et de la poésie.

Peter BENDELOW
Peinture et sculpture

PETER ROUGON
BENDELOW
Peintures et Sculptures

SEPT. 5-30 SAUVE L'EXPO.

DU 05 au 30 SEPTEMBRE



12 AOUT

Concert GOSPEL à la Chapelle Saint-Christophe en présence de nombreux villageois qui ont fortement apprécié la prestation de Grâce BEAULY et des cœurs. Un stage de gospel basé sur les chants spirituels et gospel (traditionnels ou modernes) a été proposé aux participants intéressés.



Le COF (Comité des Fêtes) a proposé une activité pour les enfants. À ce titre, un mobile géant en papier a été créé qui a ensuite rejoint les œuvres artistiques déjà exposées. Dans le cadre des manifestations estivales, des animations ont été initiées par le COF.



08 AOUT– LOTO suivi de grillades

10 AOUT– concours de RAMI

13 AOUT – concours de pétanques suivi d'un apéritif + grillades



L'association « **Les Amis de Rougon** » a invité la compagnie théâtrale « le théâtre des pas pressés » à venir nous présenter leur pièce intitulée « Les sardines grillées » qui s'est déroulée le **12 JUILLET**, pour le bonheur de tous.

Action collégiale sur la restauration du 3ème mât du château et un drapeau aux armoiries de la Provence (fond bleu et fleur de Lys bande rouge) a été offert par l'association des amis de Rougon. Les autres drapeaux couleur de la Provence et le dernier les armoiries de Rougon.

Fête de la Saint Christophe DU 30 JUILLET AU 02 AOUT a connu une année très particulière du fait de l'incendie qui s'est propagé aux abords du village . Cela a eu un impact sur son déroulement notamment sur le samedi soir, suite à la décision du SDISS du fait de libérer de l'espace public par rapport à l'intervention des secours éventuels. De ce fait, la crêperie a mis à disposition son établissement pour maintenir une animation festive. Cette soirée privée a été salvatrice à l'ensemble de la population. L'ensemble des ventes a été transmis au bénéfice de l'Association « LES AMIS DE ROUGON ». Au vu des bonnes volontés et de la chance dont le village a bénéficié , la fête a quand même eu lieu avec la participation des sapeurs-pompiers qui nous ont rejoints pour partager ce moment festif tant attendu dans un contexte particulièrement anxiogène au départ.

Merci pour cette soirée qui prouve l'attachement à cette communion inter générationnelle.

27 OCTOBRE

Après-midi provençale et musicale relative aux savoirs de notre Provence animée par Michèle SUSINI, Louis SCOTTO et Marie-France GONZALEZ en présence de Rougonnais enthousiastes .

17 DECEMBRE

Pour clore les activités festives de l'année 2022, les illuminations du village n'ont eu lieu que grâce au travail participatif des bonnes volontés qui sont encore une fois l'occasion de réunir les villageois.



Pour compléter la magie de Noël, le rituel de la tombola traditionnelle a permis aux heureux gagnants de bénéficier de nombreux lots, suivi d'un goûter où chacun a confectionné un met à déguster sans modération. Pour couronner cette ambiance conviviale, est

venu s'ajouter un concours de chapeaux de Noël, pour le plaisir des yeux, dont le 1er prix a été remporté par Vincent MORREALE.



INCENDIE 2022

Bilan de l'incendie été 2022 de Rougon.

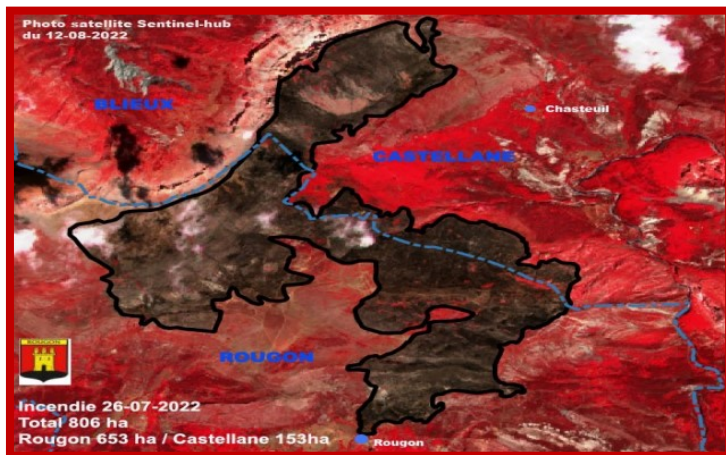
Le feu aura parcouru 806ha dont 653ha sur Rougon et 153 Ha sur Chasteuil. Au niveau des dégâts matériels, il est à noter la destruction des cabanes pastorales du clos des Ordres et du plateau de Suech ainsi que des dégâts sur la ligne moyenne tension où il fallu remplacer plusieurs poteaux.

Quelques dégâts sont constatés sur le réseau de pistes. Par contre, l'accès Rougon / Chasteuil qui depuis longtemps était impraticable à été rétabli.





Le bilan passé, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude des habitants reste toujours au cœur de la préoccupation de tous afin que cet épisode ne se renouvelle pas. Un inventaire du matériel d'incendie a été effectué le 15 octobre 2022 portant sur le contrôle des lances et des tuyaux en vue de leur renouvellement.



Suite à cet événement marquant dans l'esprit de toutes et tous, la commune a souhaité remercier les sapeurs pompiers en attribuant une subvention de fonctionnement destinée à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs pompiers de France.

Le 1er août une grande réunion avec le SDIS et la Gendarmerie a été initiée par la Commune pour que chacun puisse s'exprimer et faire remonter des propositions.

MAISON DE SITE

OUVERTURE PREVUE JUILLET 2023

Dans le cadre du projet de requalification du site du Point Sublime, la future maison de site permettra d'accueillir, d'informer et d'apporter les services nécessaires aux visiteurs du belvédère mais aussi aux personnes de passage sur la rive droite des Gorges.

Lieu de découverte et d'information sur les Gorges du Verdon, l'espace d'accueil de 50 m² permettra de mettre en valeur les patrimoines et les villages des Gorges du Verdon. Son ouverture est prévue pour juillet. 2023. Une équipe assurera l'accueil des visiteurs en saison. Le bâtiment de 100 m², construit sur l'année 2022, se compose de deux ailes : une consacrée aux sanitaires et l'autre à l'espace d'accueil des visiteurs.



Ces deux espaces sont liés par un préau de 80 m² environ qui permet d'offrir de l'ombre et un abri aux visiteurs. Le bâtiment est un équipement public qui se détache du vocabulaire classique de l'habitat et propose un dialogue entre tradition et modernité. A l'intérieur, un espace de présentation des Gorges (avec une carte du territoire) et de ses patrimoines sera proposé. Un coin vidéo permettra aussi au public de découvrir plusieurs thématiques. L'espace sera complété par un mobilier dédié à Isidore Blanc et à son action pour la mise en valeur du Grand Canyon du Verdon. Une petite boutique de produits valorisant les patrimoines, savoir-faire et les activités dans les Gorges sera aussi proposée. La construction de la Maison de site et plus largement de requalification du site du Point Sublime est réalisée dans le cadre du « Grand Site de France » en projet des Gorges du Verdon. L'ensemble du projet d'aménagement extérieur est financé par l'Europe (FEADER), l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du programme Espace Valléen Voir le Verdon en Grand! Les équipements intérieurs sont financés dans le cadre du programme Leader Grand Verdon et notamment par l'Europe (FEADER), la Région Sud et le Département. L'ensemble des investissements est porté par le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'ACTIVITE COMMUNALE

CHANTIERS



L'association CONCORDIA, association qui réunit de nombreux jeunes et qui œuvre dans l'organisation de chantiers internationaux afin de favoriser les échanges intergénérationnels et culturels. La commune les a contactés en vue d'intervenir sur des projets liés à la rénovation du bâti, aménagement paysager. Au vu des chantiers possibles, il a été ciblé l'aménagement de la calade du Bari avec la participation de 12 jeunes et 2 responsables. Le financement pour ce projet d'un montant de 22000 € sur une période de 3 semaines s'est établi comme suit : La région et le département (15 à 20 %) Jeunesse et sport (15 à 20 %) DRAC ou DREAL (15 à 20 %). Les participants eux-mêmes (20 %) et bien sûr la commune pour les 20% restants plus le coût du matériel et des matériaux. Une fois le projet validé, les travaux ont démarré début juillet 2022. Les intervenants ont été hébergés au camping municipal tout au long de cette période de travaux. Lors de leur arrivée, un apéritif régional leur a été proposé, dans un esprit de convivialité et de partage mais aussi dans le but d'échanger avec les porteurs de projets ainsi que les participants présents à cette manifestation. À l'identique, il a été prévu que CONCORDIA invite les villageois à partager un moment festif à chaque fin de chantier.

CAMPING MUNICIPAL - VERDON CARAJUAN

Cette année le camping a accueilli un nouvel agent, Edwige Faneau.

Des travaux ont été réalisés. Avec l'aménagement du terrain, toutes les voies existantes ont été reprofilées et la zone inondable délimitée par des ganivelles. La sortie de secours a été déplacée. A cela vient s'ajouter la création d'un abri buvette ainsi que la réalisation de places de stationnement. Des dossiers de demande de subvention sont en cours pour une 2ème phase des travaux à effectuer au camping.



Le logement du gardien et le bureau d'accueil ont été rénovés

La saison 2022 au camping n'a pas été des plus lucratives, la baisse significative du niveau d'eau dans le Verdon et toute l'actualité à ce sujet n'ont pas été favorables pour les commerces. De plus, les travaux n'ont pas été finis en temps et en heure, le camping a donc dû décaler d'un mois son ouverture, un vrai manque à gagner.

L'acquisition d'un « **Pack Prêt à Camper** » par le biais de l'enseigne Décathlon a déjà fait des heureux durant la saison 2022.



Une réorganisation des postes ainsi que du fonctionnement du camping a été mis en place pour la saison 2023, en l'espérant meilleure.



STATION D'EPURATION (STEP)



Du fait de la vétusté de la STEP actuelle et de ses nombreux dysfonctionnements qui ont fait l'objet de plaintes et de plusieurs mises en demeure de la part des services de l'État et compte tenu de l'impossibilité de mettre en conformité la station d'épuration actuelle, un nouveau projet a donc été défini afin qu'une nouvelle station soit construite au-dessus de l'auberge du Point Sublime. Il consiste à la réalisation des travaux de renouvellement de la station d'épuration, pour le village ainsi que d'un réseau de transfert, partiellement réalisé sur 2020 et début 2021, pour l'acheminement des effluents de l'Auberge et des futurs sanitaires de la maison de site vers la nouvelle unité de traitement. 2022 a été l'année des débuts des travaux de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la commune (STEP). La station qui aura une capacité de 350 équivalents/habitants sera composée d'une filière mixte, à savoir d'un lit bactérien suivi d'un filtre planté de roseaux. Une zone d'infiltration est prévue en aval des installations. A signaler que c'est en raison du raccordement de la future maison de site que le choix s'est porté sur une STEP de 350 eq/habitants. Après de nombreuses études technico-financières et paysagères réalisées par le bureau d'études INGESURF, choisi par la commune et après avoir obtenu les autorisations nécessaires, le projet a été scindé en deux lots qui ont été

attribués à deux groupements d'entreprises : 1er Lot: finalisation du réseau de transfert attribué à l'entreprise EIFFAGE; 2ème Lot: Construction de la station d'épuration attribuée au groupement d'entreprises SCIRPE/SERPE. A noter que cet important projet a été appuyé financièrement par les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Canal de Provence et du Conseil Départemental qui a également apporté un soutien technique à l'opération. Les travaux de la station proprement dite ont commencé en octobre 2022 par la réalisation d'un important terrassement permettant l'accès et la mise en place des futurs ouvrages. Ils se poursuivront en début d'année 2023 et devraient se terminer à la fin du printemps. La station devrait donc être mise en fonctionnement avant l'été 2023 et coïncidera normalement avec l'ouverture de la maison de site. A noter que la STEP actuelle sera conservée et transformée afin de permettre de traiter les effluents de la pizzeria « Jean-Louis » qui ne sera pas raccordable à la nouvelle STEP.



SERVICES A LA POPULATION



NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT POUR VOTRE FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes. Le buraliste flashe le DATAMATRIX (QR code) de votre facture d'eau et d'assainissement et vous réglez le montant de votre facture en carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros. Partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

DECHETTERIE

Horaires des déchetteries						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLOS Tél : 06 75 22 56 56	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	FERMÉ	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	9h00-12h00 / 13h30 à 17h30
BARRÈME Tél : 04 92 31 68 51	13h30-17h30	FERMÉ	13h30-17h30	9h00-12h00	FERMÉ	9h00-12h00 / 13h30-17h30
CASTELLANE Tél : 04 92 83 39 21	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h00-12h00 / 13h30-17h30
LA MURE ARGENS Tél : 04 92 83 07 48	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h00-12h00 / 13h30-17h30
LA PALUD SUR VERDON	8h00-10h00	FERMÉ	8h00-10h00	FERMÉ	15h00-17h00	FERMÉ
PONT DE GUEYDAN Tél : 09 66 02 77 01	8h30-13h30	8h30-13h30	8h30-13h30	8h30-13h30	8h30-13h30	8h30-12h30
THORAME BASSE Tél : 06 75 22 56 67	9h00-12h00	9h00-12h00	FERMÉ	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00

Les 7 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les habitants de la CCAPV, sur présentation au gardien d'un justificatif de domicile. Elles se situent sur les Communes d'Allos, Barrême, Castellane, La Mure Argens, La Palud sur Verdon, Pont de Gueydan et Thorame Basse.

Pour rappel, Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.



Si vous optez pour le paiement de vos factures via PAYFIP (www.payfip.gouv.fr), sachez que ce service reste ouvert 60 jours après réception de l'avis des sommes à payer. Passer le délai, il faudra choisir un autre mode de paiement.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé le 27/09/2022
Vous pouvez le trouver dans son intégralité sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



Guichet Unique de Lutte Contre l'Habitat Indigne
Mise en service de la Plateforme internet Histologe

Eradiquer l'habitat indigne constitue un enjeu de santé publique et de solidarité nationale. La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité de l'action gouvernementale, qui s'attache à protéger les personnes les plus vulnérables et à offrir à chacun un logement respectueux de la dignité humaine. La loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement précise que « Constituent un habitat indigne les locaux [...] dont l'État, ou celui du bâtiment, dans lequel ils exposent les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

La Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence pilote cette politique publique et a en charge de la gestion du guichet unique de Lutte contre l'Habitat Indigne. Ce guichet unique poursuit plusieurs objectifs. En première intention, il va Analyser le contexte et le niveau de risque du signalement. A l'issue de cette analyse, il va Orienter vers les partenaires compétents et s'Assurer que les désordres soient corrigés. Enfin, tout au long de la procédure, il aura pour mission d'Informar les différents protagonistes (occupants, propriétaires, partenaires) de leurs droits et devoirs et des actions conduites.

**Vous avez un logement dégradé ?
Vous avez connaissance d'une personne qui vit dans un habitat dégradé ?
Ces désordres présentent un risque pour les occupants ?
Le Guichet Unique via HISTOLOGE est là pour vous aider !**

Depuis le 3 janvier 2022, toute personne ayant connaissance d'une situation d'habitat indigne peut déposer son signalement directement sur la plateforme internet HISTOLOGE. Pour effectuer ce signalement, la personne doit utiliser cet outil entièrement gratuit à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette pour décrire le ou les problèmes rencontrés et d'en estimer la criticité. Vous pouvez déposer également des documents (photos, courriers...) pour faciliter l'analyse et le traitement du signalement par l'administration. Pour déposer un signalement, rendez-vous sur le lien ci-dessous et laissez-vous guider :

<https://guichetunique04.lhi.histologe.fr>

Une fois complété, vous recevrez immédiatement un e-mail de confirmation avec un numéro de suivi. En cas de difficultés, pour bénéficier d'un accompagnement dans votre déclaration ou pour tout problème de connexion, vous pouvez contacter votre interlocuteur à la Direction Départementale des Territoires :

Téléphone : 04 92 30 56 65

LA VIE MUNICIPALE



CEREMONIES DES 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE



Comme chaque année, vous avez été nombreux à venir commémorer l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 autour du monument aux Morts de la commune. Le Conseil municipal et les habitants ont effectué leur devoir de mémoire envers tous ceux, civils et militaires, qui sont morts dans les conflits anciens et plus récents, pour notre pays contribuant ainsi au rayonnement des valeurs de notre République.

MANIFESTATION SPORTIVE

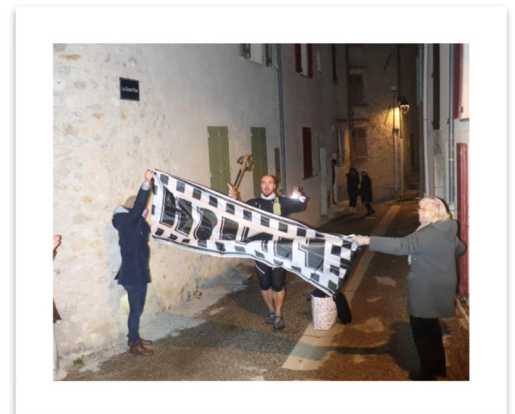
BEN VIOLOT

Parti de la plage du Veillat à SAINT RAPHAEL à 23h00, le 4 mars, Benjamin est arrivé le lendemain à Rougon à 20h28 après une course de 108 km et 3 944 m de dénivelé positif, réalisée dans des conditions des moins favorables : neige, pluie et vent.

Le trailer a bouclé le GR49 en moins de 24h00 chaussé de ses « Panta Sandals ».

Il a été accueilli à Rougon par les villageois et les membres du Conseil Municipal.

Bravo à ce sportif pour cette performance



ATELIER NUMERIQUE



Grâce à la CCAPV des cours d'informatique ont été déployés sur plusieurs communes et notamment à Rougon, heureuse initiative qui permet à tous les habitants de la commune de pouvoir en bénéficier. Cette démarche d'accompagnement auprès des citoyens est un service novateur déployé avec le soutien de l'État. Il reste à préciser que ces cours feront l'objet d'un renouvellement en fonction des communes intéressées. Cependant, l'on constate que dans notre commune la participation et l'investissement des participants est à souligner, ce qui prouve l'intérêt de maintenir cette prestation.

PLAQUES NUMEROTATIONS DES BATIMENTS

DITRIBUTION AUX HABITANTS

La création des voies et des numéros relève de la compétence de la commune via le Conseil Municipal.

Toutes ces adresses sont géolocalisées.

Cette base d'adresse locale fait partie de la base d'adresse nationale BAN, ce qui lui confère un caractère officiel. Les systèmes d'information, Ameli, Ants etc, les services de secours sont connectés à la base d'adresse nationale. Elle permet d'assurer le déploiement et la commercialisation des réseaux de communications. Elle conditionne le fonctionnement de nombreux services comme les raccordements aux réseaux d'Énergie, de distribution du courrier, livraisons, déploiement de la fibre, collecte des déchets ménagers et aide aux déplacements par géolocalisation

Depuis le 21 février 2022, elle est obligatoire pour toutes les communes sans exception. Pour afficher la carte avec votre adresse le plus simple est de faire une recherche en tapant votre adresse exacte dans votre moteur de recherche. Par exemple 175 RD317 04120 ROUGON

Dans les résultats vous ouvrirez le lien qui va s'afficher vers adresse.data.gouv.fr ou vers mappy.com

Vous pouvez aussi faire une recherche de votre adresse exacte sur l'application Géoportail.



Pour les habitations au cœur du village, seul le numéro est indiqué.

Montant de l'opération : 1 938,00 euros TTC

Des plaques restent à distribuer merci de bien vouloir passer en Mairie pour les récupérer.

LOCATION MATERIEL COMMUNAL

Nouveau service

La Commune met à la location des tables, des bancs et un barnum
pour vos évènements

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1^{ère} étape : Prendre contact avec la Mairie afin de voir les disponibilités

Mairie de Rougon
1 place Isidore Blanc – 04120 ROUGON
Tél : 04.92.83.66.32
Courriel : mairie.rougon@wanadoo.fr

2^{ème} étape : Remplir et signer la demande de location

Vous devez vous rendre en Mairie afin de :

- Remplir et signer le formulaire de demande de location de matériel communal.
- Etablir un chèque de caution (50 €) à l'ordre du Trésor public

Vous pouvez également demander le formulaire à remplir par mail et le retourner à la mairie par courrier accompagné du chèque de caution.

3^{ème} étape : Validation de la demande de location

Une fois la demande validée par Monsieur le Maire ou son représentant, le formulaire vous sera retourné, visé et faisant apparaître l'accord de la Commune.

4^{ème} étape : Enlèvement du matériel

L'emprunteur ou le locataire doit venir enlever le matériel sur le lieu de stockage. A cet effet, un rendez-vous sera pris en mairie avec l'agent communal selon ses disponibilités.

Le matériel loué pour le week-end devra être retiré le vendredi et restitué le lundi et fera l'objet d'une vérification avant enlèvement.

Au retour du matériel, une nouvelle vérification sera effectuée.

5^{ème} étape : Régler le montant de la location au Trésor Public

Vous devez régler le montant de la location par chèque à l'ordre du trésor public dès la validation de la demande

⚠ La caution vous sera rendue une fois le matériel rendu et inspecté.

LES TARIFS EN VIGUEUR

LOCATION TABLES ET BANCS

Tarifs en vigueur à partir du 10/09/2021

(Délibération n° 10092021-05 du Conseil municipal en date du 10 septembre 2021)

Désignation	Prix unitaire jusqu'à 2 jours d'utilisation	Associations domiciliées sur Rougon
Ensemble 1 table + 2 bancs	5 €	Gratuit
1 table	3 €	Gratuit
1 banc	2 €	Gratuit
Caution	50 €	NC

Les associations domiciliées sur Rougon bénéficiant de la gratuité de la location remplissent obligatoirement le formulaire de demande.

PRESENTATION DU MATERIEL

Descriptif du matériel : Tables démontables et bancs empilables de collectivité. L'ensemble est constitué d'un plateau en mélaminé et de 2 structures de pieds en fer pour la table et d'un bloc pour le banc en pin massif vernis naturel sur 4 pieds en fer.

Fiche technique

Table : (démontable)

- capacité : 8 pers.
- Dimensions : - Longueur : 200 cm
- Largeur : 92 cm
- Hauteur 77 cm
- Poids : 35 kg

Banc :

- capacité : 4 pers.
- Dimensions : - Longueur : 201 cm
- Largeur : 43 cm
- Hauteur 47,5 cm
- Poids : 20 kg



Ils se sont dit OUI :

Simon CHAUVEAU et Kah Yern LYE le 23/09/2022 à Rougon



BIENVENUE A Eléa JACQUESON née le 17/11/2022 à Manosque

Ils nous ont quittés:

Albert SUSINI le 28/11/2022 à GAREOULT (VAR)

André BRENIER le 08/12/2022 au Balcon de la Mescla

Albert SAUVERE le 20/07/2022 à MARSEILLE

Jeanine LOISON veuve PLAUCHIER le 04/01/2022 à la Valette du Var



ETAT CIVIL

Les Horaires d'ouvertures au Public



Secrétariat de la Mairie

Lundi	9h30-12h30
Mardi	9h30-12h30
Jeudi	9h30-12h30
Vendredi	9h30-12h30



Agence Postale Communale

Lundi	9h30-12h30
Mardi	9h30-12h30
Jeudi	9h30-12h30
Vendredi	9h30-12h30

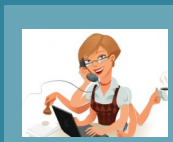


Relais Pickup

Lundi	8h30-18h00
Mardi	8h30-16h30
Jeudi	8h30-18h00
Vendredi	8h30-16h30

La Commune souhaite la bienvenue à **Madame Edwige BOURGEOIS FANEAU** qui a rejoint depuis le 7 mars 2022, l'équipe des agents communaux. Ses principales missions sont :

- accueil du public au secrétariat de la Mairie
- Gestion de l'Agence Postale Communale
- Gestion du camping municipal et mission de régisseur de recettes



Rendez-vous avec vos élus

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou un élu, merci de bien vouloir téléphoner au secrétariat de la Mairie : 04.92.83.66.32 ou envoyer un mail :

mairie.rougon@wanadoo.fr

DÉMARCHES SOCIALES

Pour toutes demandes sociales, Nathalie BACQUART, conseillère municipale, est disponible sur rendez-vous. N'hésitez pas à la contacter : nathaliebacquartmairierougon@gmail.com / 06.60.70.77.64



La Mairie vous informe :

N'hésitez pas à demander l'inscription à cette rubrique pour recevoir toutes les informations utiles sur votre adresse



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Pour toutes vos démarches administratives

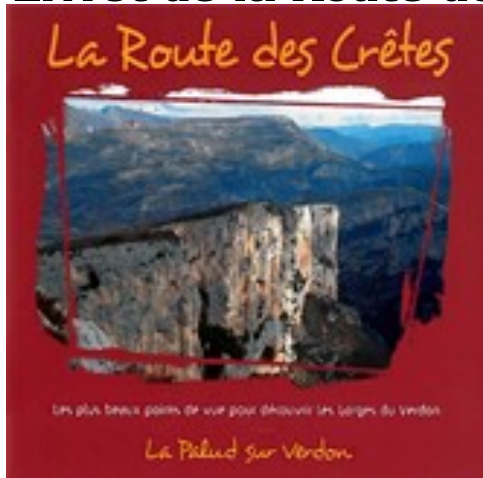
www.service-public.fr

Le site officiel de l'administration française, le portail unique de renseignement administratif et d'accès aux services en ligne.

OUVRAGES ET CARTOGRAPHIES

VENTE EN MAIRIE

Livret de la Route des Crêtes 5€

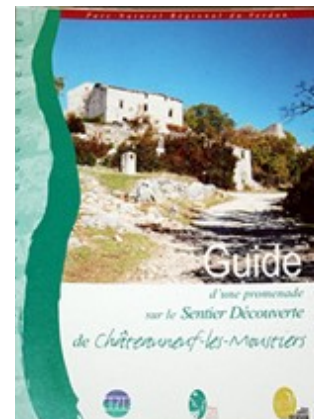


Livret
Isidore Blanc 5€

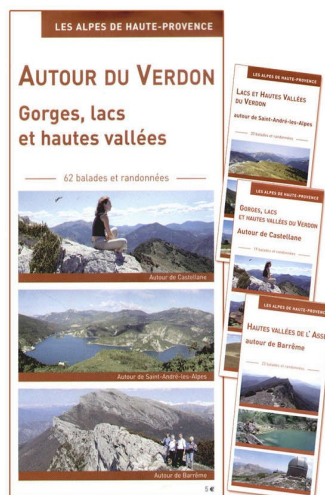


Fiches Randonnées (PNRV)
0.90€

Guide d'une promenade sur le sentier découverte 4€



Carte de randonnées du Parc Naturel Régional du Verdon 4€



Autocollant « ROUGON »
2€

Carte de randonnées
1 paquet de 3 cartes 5€